



**COMMUNE D'ANGEOT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 31 août 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 7 septembre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ A donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-30**  
**ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention a été reçue en mairie.

L'association Fleur de Plumes souhaite organiser un concours d'écriture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 200€ à cette association.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 septembre 2023, et de la publication le 8 septembre 2023.



Le Maire,  
**Michel NARDIN**